Plan d'aménagement forestier

Groupement forestier de Portneuf inc.

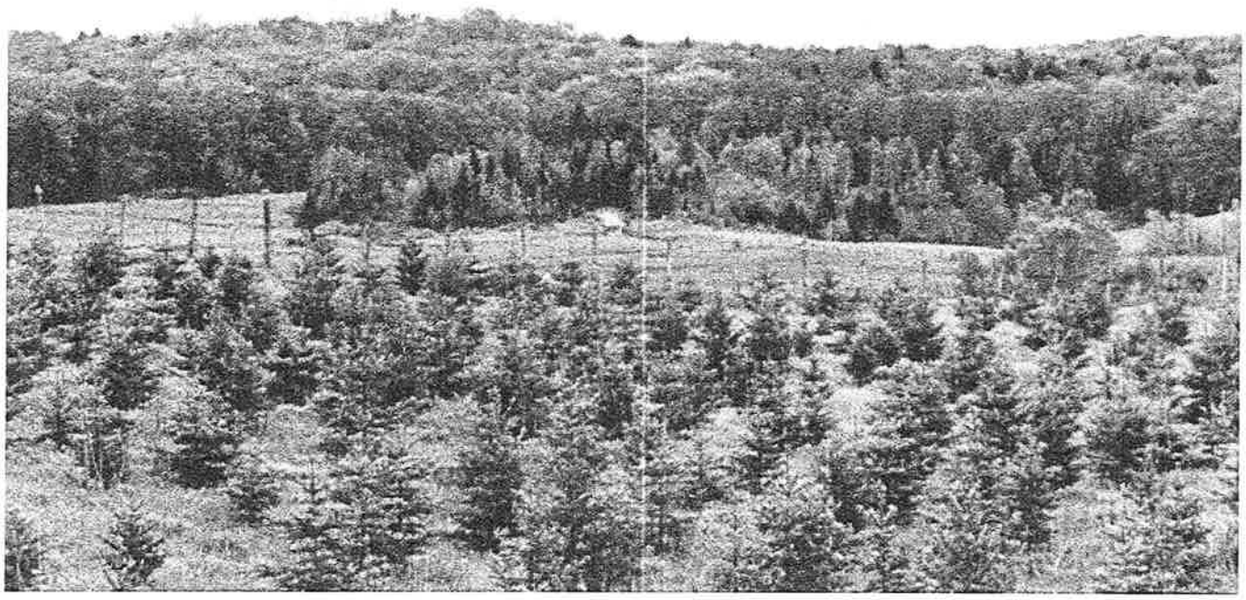

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

NOM:	CENTRE VACANCES LAC SIMON
ADRESSE:	60, CHEMIN DU LAC SIMON
VILLE:	ST-LÉONARD DE PORTNEUF, QC
	G0A 4A0
REPRÉSENTANT AUTORISÉ:	JACQUES FISET
TÉL:	(418)337-1295
NO PRODUCTEUR:	

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- **permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).**

- **permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés.**

1- LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRI

Propriété numéro : 01

No. de producteur forestier:

Municipalité régionale de comté (MRC):Portneuf Code: 340

Municipalité : St-Leonard Portneuf Code: 34115

Cadastre: Colbert Code: 0419

Unité d'évaluation	*No. du lot*	*Rang*		*Zone*	*Superficie totale (ha)*	*Superficie à vocation forestière (ha)*	*OGC*
8897-00-3382	5222037	05	Rang 5	B:blanc	37.9	37.9	O
8897-00-3382	5222052	04	Rang 4	B:blanc	13.5	13.5	O
8897-00-3382	5222053	04	Rang 4	B:blanc	17.4	17.4	O
8897-00-3382	5222588	05	Rang 5	B:blanc	0.2	0.2	O
8897-00-3382	5629153	04	Rang 4	B:blanc	8.4	8.4	O
8897-00-3382	5629155	04	Rang 4	B:blanc	0.4	0.0	O
8897-00-3382	5629156	04	Rang 4	B:blanc	9.4	0.9	O
8897-00-3382	5629157	04	Rang 4	B:blanc	8.4	3.6	O
8897-00-3382	5629158	04	Rang 4	B:blanc	2.8	0.8	O

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- **permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).**

- **permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés.**

1- LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRI

Propriété numéro : 01

No. de producteur forestier:

Municipalité régionale de comté (MRC):Portneuf Code: 340

Municipalité : St-Leonard Portneuf Code: 34115

Cadastre: Colbert Code: 0419

Unité d'évaluation	*No. du lot*	*Rang*	*Zone*	*Superficie totale (ha)*	*Superficie à vocation forestière (ha)*	*OGC*
				98.4	82.7	

2-OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

- [x] **Production forestière**
- [ ] **Production d'arbre de Noel**
- [ ] **Acériculture**
- [ ] **Protection de la faune**
- [x] **Utilisation à des fins récréatives**

Remarques:

Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des coupes favorisant l`accroissement de ces arbres.

Les superficies du plan d'aménagement ont été ajustées pour correspondre à celles du compte de taxes municipales.

Les limites de propriété indiquées sur ce plan proviennent de la MRC et celles-ci sont approximatives. Le propriétaire est responsable de l'identification de ses limites de propriété.

3- Description de la forêt / cartographie

No. producteur forestier : **Propriété no. : 01**

Carte forestière

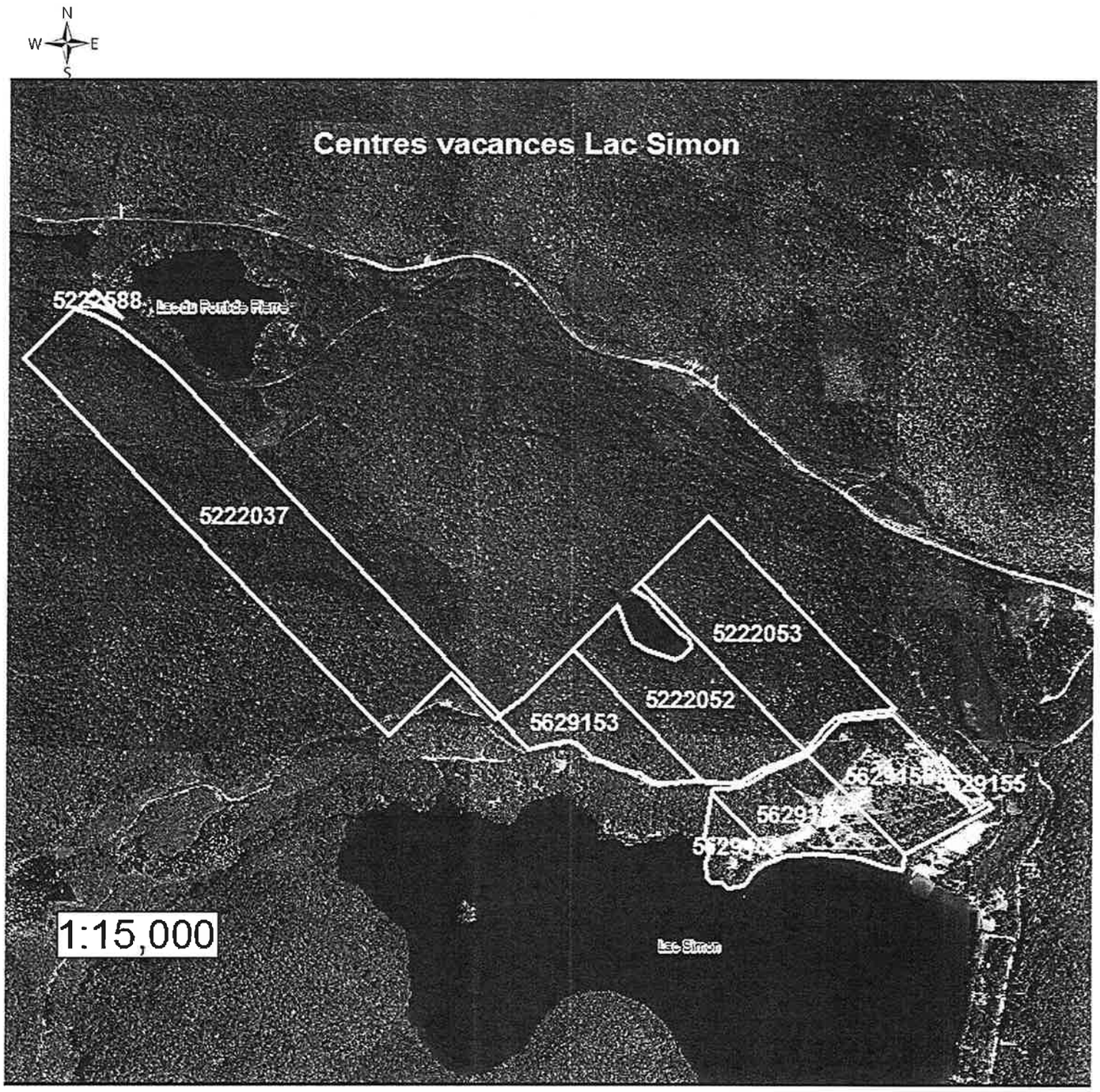

Numéro de la carte forestière

31I16NE

Numéro de la photo aérienne:

176_241_08

Échelle

1\15000

MILIEUX HUMIDES
Les milieux humides sont régis par la Loi sur la qualité de l'environnement. L'article 22 de cette Loi stipule qu'un certificat d'autorisation est nécessaire avant d'intervenir dans un milieu humide (étang, marais, marécage, tourbière). Certains secteurs boisés peuvent être considérés comme un milieu humide. En cas de doute, veuillez consulter un professionnel.

3- Description de la forêt / cartographie

No. producteur forestier : **Propriété no. : 01**

Carte forestière

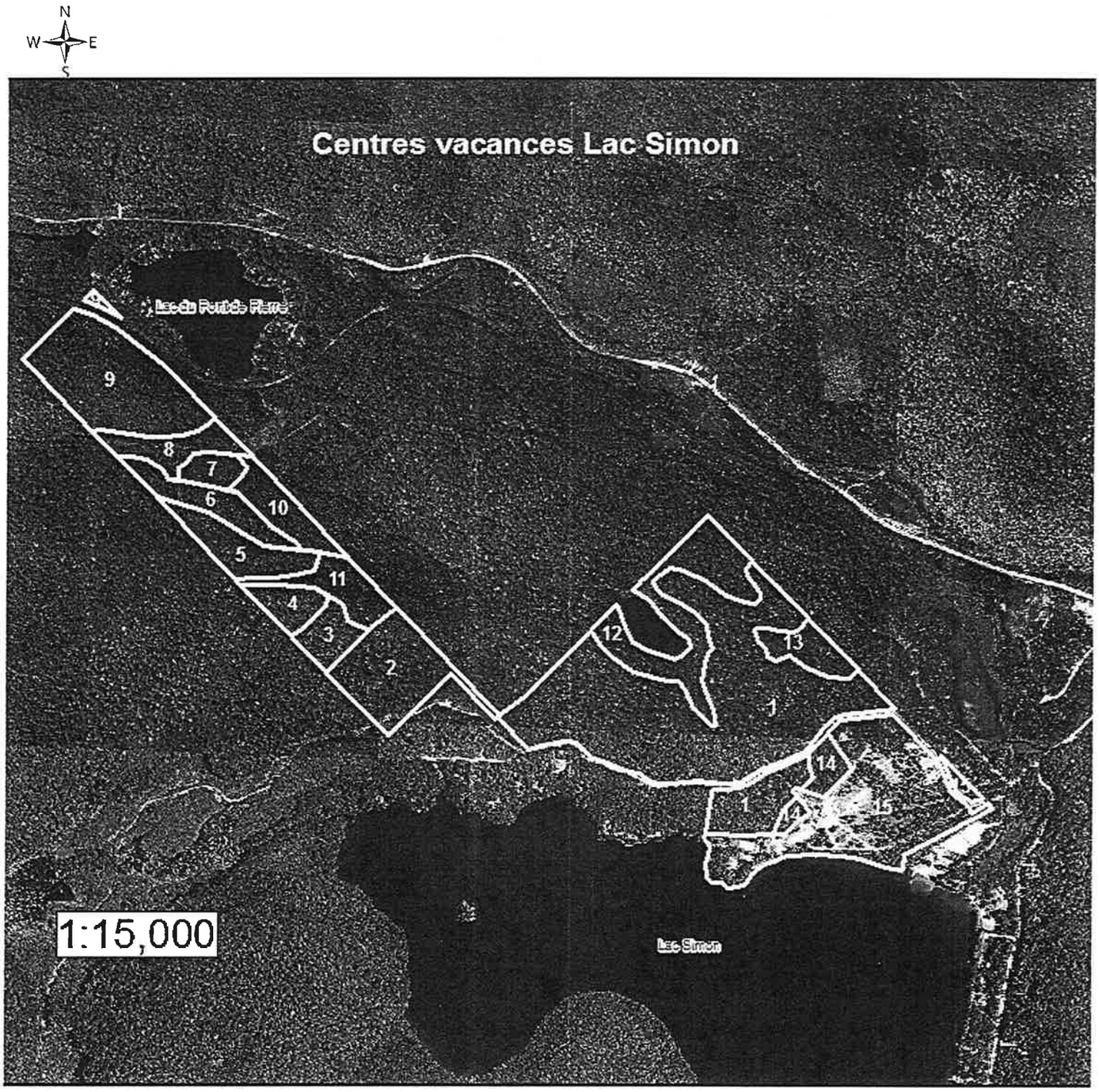

Numéro de la carte forestière
31I16NE

Numéro de la photo aérienne:

176_241_08

Échelle

1\15000

MILIEUX HUMIDES
Les milieux humides sont régis par la Loi sur la qualité de l'environnement. L'article 22 de cette Loi stipule qu'un certificat d'autorisation est nécessaire avant d'intervenir dans un milieu humide (étang, marais, marécage, tourbière). Certains secteurs boisés peuvent être considérés comme un milieu humide. En cas de doute, veuillez consulter un professionnel.

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: **Propriété no. 01**

No. peup.	Type de peuplement forestier	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière (m2/ha)	Remarques
01	Erabliere à feuillus tolérants	ERS/BOJ/HEG/ERR/EPR/	33.0	B	22	JIN	20	
02	Érablière rouge à bouleau jaune	ERR/BOJ/ERS/EPR/SAB/	6.5	B	20	JIN	20	
03	Erabliere	ERS/BOJ/ERR/HEG/PRU/	2.0	A	21	VIN	24	Pente forte
04	Erabliere à feuillus tolérants	ERS/HEG/ERR/BOJ/ /	1.9	B	20	VIN	18	Sommet
05	Erabliere à feuillus tolérants	ERS/BOJ/HEG/ERR/PRU/	3.5	B	20	VIN	26	Pente forte
06	Bétulaie jaune à résineux	BOJ/EPR/SAB/ERR/ERS/	3.3	B	21	JIN	24	
07	Sapiniere à sapin	SAB/BOJ/ERR/EPN/ /	1.4	A	20	60	26	
08	Résineux à bouleau jaune	EPN/SAB/BOJ/ERR/ /	2.9	C	17	60	14	Humide

TOTAL: 54.5

Source: [X] photographie aérienne [ ] carte forestière régionale [X] vérification sur le terrain [ ] inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier: A(forte) B(normale) C(faible) D(très faible)

100% 80% 60% 40% 25%

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4' (cd)
1 m3 app./ha = 0.11 cd/ac

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: **Propriété no. 01**

No. peup.	Type de peuplement forestier	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière (m2/ha)	Remarques
09	Bétulaie à bouleaux jaunes	BOJ/SAB/ERS/ERR/EPR/	10.5	B	21	JIN	26	Accès très difficile
10	Sapiniere à épinette	SAB/BOJ/EPN/ERR/BOP/	2.9	B	20	60	24	
11	Bétulaie jaune à résineux	BOJ/PRU/SAB/ERS/EPR/	3.1	B	21	VIN	20	Pente très forte
12	Résineux à feuillu tolérant	EPR/SAB/BOJ/ERR/PRU/	7.8	A	21	VIN	26	Pente vers le lac
13	Feuillu tolérant	HEG/BOJ/ERS/SAB/ERR/	2.2	A	18	40	24	
14	Résineux à érable rouge	SAB/ERR/BOJ/FRN/EPN/	1.7	A	16	40	26	
15	Villégiature	/ / / / /	15.7					

TOTAL: 98.4

Source: [X] photographie aérienne [ ] carte forestière régionale [X] vérification sur le terrain [ ] inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier: A(forte) B(normale) C(faible) D(très faible)

100% 80% 60% 40% 25%

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4' (cd)
1 m3 app./ha = 0.11 cd/ac

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUI

No. du producteur forestier: **Propriété no.: 01**

No.peup	Type de peuplement	Travaux	Superf.	Priorité
01	Erabliere à feuillus tolérants			
		Coupe de jardinage	15.0	3
02	Érablière rouge à bouleau jaune			
		Coupe de jardinage	4.0	2
03	Erabliere			
		Coupe de jardinage	2.0	1
04	Erabliere à feuillus tolérants			
		Coupe d'assainissement permettant de récolter les arbres parvenus à maturité ainsi que ceux affaiblis par les maladies ou les insectes, ou renversés par le chablis.	1.9	2
05	Erabliere à feuillus tolérants			
		Coupe de jardinage	3.0	1
06	Bétulaie jaune à résineux			
		Coupe de jardinage	2.0	2
07	Sapiniere à sapin			
		Coupe avec protection de la régénération établie.	1.4	1
09	Bétulaie à bouleaux jaunes			
		Coupe de jardinage	2.0	1
10	Sapiniere à épinette			
		Récolte des sapins matures	2.9	1
12	Résineux à feuillu tolérant			
		Coupe de jardinage résineux.	3.0	2
13	Feuillu tolérant			
		Éclaircie commerciale de feuillus durs.	2.0	2

Notes: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Légende des Priorités :
1 = À FAIRE MAINTENANT
2 = À FAIRE D'ICI 5 ANS
3 = À FAIRE DANS 5 À 10 ANS

6-REMARQUES

Ces travaux sont recommandés à titre indicatif seulement. Ils ne font pas l'objet de prescription sylvicoles. Pour le devenir, une étude plus approfondie de chacun des cas est nécessaire.

Certains de ces travaux peuvent être admissibes à des subventions sous certaines conditions. Avant d'entreprendre des travaux, consulter votre conseiller forestier pour vous en assurer. Certaines lois, articles de lois, règlements ou décrets gouvernementaux ainsi que des règlements municipaux peuvent s'appliquer sur votre propriété. Assurez-vous de les respecter lors de la réalisation de vos travaux, cette responsabilité est la votre.

Assurez-vous de respecter les différentes Lois et règlements municipaux qui s'appliquent aux cours d'eau.

7-ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier:

* de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
* de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Les invesstissements qui seront réalisés dans le cadre de ce plan auront un délai de protection de 10 ans.

Je reconnais que mon plan d'aménagement forestier reflète les informations fournies par le conseiller forestier lors de notre rencontre et je m'engage à respecter de saines pratiques forestières.

15 février 2016

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé — Date

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à

CENTRE VACANCES LAC SIMON

Ce plan est valide jusqu'au 15 Février 2026 inclusivement.

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par: VINCENT VEER

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement numéro 4 de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la grande région de Québec (03) adopté le 21 octobre 1996 et que ce document a été réalisé sous ma supervision professionnelle.

	08-007	15 FÉVRIER 2016
Signature de l'ingénieur forestier	numéro de permis de l'OIFQ	Date

Conseiller forestier
Groupement forestier de Portneuf Inc.
175, rue St-Alexis, St-Raymond, Québec
G3L 1R9
Tel.: (418)337-6700 Fax.:(418)337-7090
Courriel: gfp@gfportneuf.com
www.gfportneuf.com